

## Création d'une plateforme bois d'agglomération

**Rapporteur** : Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente

AVIS			
Commission n°10		Bureau	
séance du 5/11/03	Favorable	séance du 04/12/03	Favorable

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions concrètes relevant d'une politique de développement durable, l'objectif d'utiliser l'énergie renouvelable locale qu'est le bois est un objectif prioritaire pour les collectivités territoriales. Dans ce cadre, trois dossiers sont inscrits dans le projet de contrat d'agglomération : la chaufferie du Campus Universitaire qui serait réalisée par le CROUS et l'Université ; la chaufferie de Planoise, réalisée par la Ville de Besançon, qui permettra à la fois de diminuer l'utilisation du pétrole et d'utiliser une nouvelle source d'énergie pour le réseau de chaleur qui sert à alimenter les logements mais aussi l'hôpital, la future faculté de médecine et le Pôle Santé et enfin la création d'une plateforme bois d'agglomération qui servira de stockage pour l'ensemble des chaufferies de l'agglomération existantes et futures.

Aujourd'hui, 4 chaufferies sont installées dans l'agglomération :

- une chaufferie à Gennevilliers pour assurer le chauffage des bâtiments communaux
- une chaufferie à Besançon / Chailluz pour les bâtiments municipaux
- une chaufferie à Besançon / Bregille pour assurer le chauffage de 350 logements HLM appartenant à Habitat 25
- une chaufferie à Novillars pour assurer le chauffage de 213 logements HLM appartenant à Habitat 25.

La CAGB a été sollicitée par les différents partenaires afin :

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la plateforme bois
- de participer au financement des chaufferies bois du campus et de Planoise

La chaufferie du CROUS (passage du gaz au gaz et bois) représente un investissement de 2 100 K€ HT, et est subventionnée par l'ADEME, le Conseil Régional, le Conseil Général.

La chaufferie de Planoise, d'un coût de 3 450 K€, de maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon, est subventionnée par l'ADEME, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général.

La C.A.G.B. ne participe pas au financement de ces deux chaufferies, mais pourrait assurer la réalisation de la plateforme bois.

La commission Environnement a demandé de vérifier la capacité des massifs forestiers situés dans un périmètre rapproché à fournir dans de bonnes conditions économiques et environnementales les 25 000 tonnes / an de bois nécessaires aux chaufferies de l'agglomération. L'ADEME a confirmé à la commission la capacité des massifs forestiers (dans un rayon de 35km) à approvisionner et de manière pérenne ces besoins. Toutefois la commission a demandé que parallèlement aux éléments techniques de la plateforme, une analyse économique détaillée et un engagement des forestiers soient présentés.

En liaison avec la commission Economie, la commission Environnement a proposé de retenir comme site prioritaire un terrain situé rue Kaestler à côté de l'UIOM et de la future chaufferie bois. Ce terrain est bien desservi à l'intérieur de la zone d'activités.

Le plan de financement prévisionnel de la plateforme bois est :

Dépenses : terrain et travaux :	676 K€ HT
Subvention attendue par :	
Région :	177 K€
ADEME :	177 K€
Etat :	92 K€

**A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :**

- la prise de compétence par la C.A.G.B. de la réalisation et la gestion de plate(s)forme(s) destinées à approvisionner les chaufferies bois de l'agglomération, dans le cadre du développement de la filière bois en Franche-Comté.
- la maîtrise d'ouvrage de la plateforme bois de Planoise, rue Kastler
- l'engagement des études techniques
- l'autorisation à donner à M. le Président pour solliciter les subventions auprès des partenaires (Etat, ADEME, Conseil Régional de Franche-Comté, Conseil Général du Doubs, ...)
- l'acquisition ou l'obtention d'une mise à disposition du terrain nécessaire à la plateforme
- l'autorisation à donner à M. le Président pour signer tout document dans le cadre de ce dossier

Pour extrait conforme,

Le Président